

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 949

présenté par

M. Gosnat, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul,
M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article rompt l'équilibre des relations entre bailleurs et locataires. Sous prétexte de favoriser la mobilité résidentielle, il facilite les procédures d'expulsion et permet de contraindre les locataires à la mutation.

C'est un pan de notre pacte social qui est battu en brèche. Cette disposition favorisera la constitution de ghettos de pauvres à la marge de nos cités. A l'inverse c'est le développement de l'offre de logements sociaux qu'il faut favoriser afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent et y sont éligibles d'y habiter.

Nous proposons donc de supprimer cet article.